

# L'action nationale contre le travail des enfants

La complexité du problème du travail des enfants implique que l'on s'y attaque sur tous les fronts: économique, éducatif, social et culturel. Une série bien planifiée et intégrée de mesures complémentaires est nécessaire. L'OIT encourage donc la définition de politiques et de programmes d'action nationaux contre l'exploitation des enfants en tant que point de départ essentiel d'une action significative.

## Politiques

Une politique nationale est l'expression d'une volonté publique d'œuvrer à l'abolition du travail des enfants. Elle comporte au minimum:

- une définition des objectifs nationaux en matière de travail des enfants;
- une description de la nature et du contexte du problème;
- l'identification et la description des groupes cibles prioritaires;
- une description des principaux domaines d'action du programme et des types d'intervention à effectuer; et
- la désignation des acteurs institutionnels devant être associés à l'action.

## Programmes

Les politiques doivent être exécutées par le biais de programmes concrets. Une série complète et cohérente d'interventions implique l'existence de programmes dans des domaines tels que:

- la collecte d'informations en vue de définir les priorités et de contrôler les progrès accomplis;
- la législation et l'exécution;
- l'éducation et la formation;
- la santé, le bien-être et la protection sociale; la promotion et la défense, la sensibilisation du public; et
- la réduction de la pauvreté et la création de revenus.



## Liste de contrôle destinée à s'assurer que le projet aborde la situation particulière des filles

- ☑ S'assurer que les questions de genre sont prises en compte dès les premiers stades de la programmation et examinées aux plus hauts niveaux de la formulation des politiques.
- ☑ Rassembler les informations relatives aux rôles différents des garçons et des filles.
- ☑ Rassembler les informations sur la nature et l'ampleur de la discrimination qui affecte négativement la situation des filles.
- ☑ Sur la base de ces informations, définir des stratégies qui tiendront compte des besoins des filles, par exemple, l'éducation et la formation axée sur les compétences, qui leur assureront, une fois adultes, la possibilité d'assurer leur subsistance.
- ☑ S'assurer que sont prévues dans le programme des activités qui permettront l'égalité d'accès pour les enfants des deux sexes:
  - Les centres ou les lieux où se déroulent le programme doivent être physiquement accessibles;
  - Si ces lieux ne sont pas accessibles, le transport doit être prévu;
  - Du personnel des deux sexes doit être engagé pour la gestion du programme.

## Projets

Une fois qu'un programme d'action a été élaboré, il est possible de planifier des projets spécifiques. Ces projets consistent en des activités liées et coordonnées visant à réaliser des objectifs spécifiques à l'intérieur d'un budget et dans un délai donné. Parfois, ces projets visent un groupe cible dans un secteur particulier en recourant à une intervention ou à une série limitée d'interventions mais, idéalement, ils s'inscrivent toujours dans le cadre d'un programme et d'une politique plus vastes auxquels ils apportent leur contribution.

## Priorités

L'abolition immédiate de tout travail des enfants n'est pas à la portée d'un grand nombre de pays. Il s'ensuit que la priorité doit être la suppression immédiate des pires formes de travail des enfants et la mise en œuvre de programmes d'action nationaux progressifs et échelonnés dans le temps, visant à abolir tout travail des enfants. Le projet de convention devant être examiné en vue de son adoption par la Conférence internationale du Travail, en juin 1999, impose aux

Etats Membres de concevoir et de mettre en œuvre, en concertation avec les institutions gouvernementales pertinentes et les organisations d'employeurs et de travailleurs, des programmes d'action nationaux visant à abolir en priorité les pires formes de travail des enfants.



F. Moleres

### Programmes d'action nationaux: identification des groupes cibles prioritaires

<b>Népal</b> Enfants: <ul style="list-style-type: none"><li>• astreints à des travaux dangereux et totalement inadaptes;</li><li>• livrés à la prostitution;</li><li>• réduits en servitude;</li><li>• de sexe féminin.</li></ul>	<b>Philippines</b> Enfants: <ul style="list-style-type: none"><li>• victimes de la traite;</li><li>• travaillant dans des mines et des carrières;</li><li>• travaillant à domicile (sous-traitance);</li><li>• forcés de se prostituer;</li><li>• travaillant dans des plantations de canne à sucre, des exploitations horticoles ou des fabriques de matériel pyrotechnique;</li><li>• récoltant des produits sous-marins.</li></ul>	<b>Indonésie</b> Enfants: <ul style="list-style-type: none"><li>• trieurs d'ordures;</li><li>• pêcheurs et plongeurs (perles);</li><li>• vendeurs ambulants.</li></ul>
<b>Thaïlande</b> Enfants: <ul style="list-style-type: none"><li>• de moins de 13 ans;</li><li>• travaillant dans des conditions dangereuses;</li><li>• travaillant dans des établissements illégaux;</li><li>• reclus;</li><li>• astreints à des travaux qui les exposent à des services physiques ou sexuels.</li></ul>	<b>Bénin</b> Enfants: <ul style="list-style-type: none"><li>• apprentis dans le secteur informel;</li><li>• filles en milieu urbain (domestiques, vendeuses);</li><li>• travaillant dans l'agriculture.</li></ul>	<b>Kenya</b> Enfants travaillant: <ul style="list-style-type: none"><li>• comme domestiques;</li><li>• dans le secteur des services;</li><li>• dans l'agriculture commerciale;</li><li>• dans les carrières et les mines;</li><li>• dans le secteur du tourisme;</li><li>• dans le secteur informel.</li></ul>
<b>Inde</b> Enfants: <ul style="list-style-type: none"><li>• astreints à des tâches dangereuses, par exemple dans le travail du verre, du laiton, des pierres précieuses, la fabrication d'allumettes, de matériel pyrotechnique, d'ardoises, de briques, de tapis, de cigarettes (<i>bidis</i>).</li></ul>		

## Philippines

### Enfants:

- victimes de la traite;
- travaillant dans des mines et des carrières;
- travaillant à domicile (sous-traitance);
- forcés de se prostituer;
- travaillant dans des plantations de canne à sucre, des exploitations horticoles ou des fabriques de matériel pyrotechnique;
- récoltant des produits sous-marins.